

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL47

présenté par
M. Pupponi

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au même troisième alinéa, après la seconde occurrence du mot : « apologie », sont insérés les mots : « , de la négation de l'existence même de l'État d'Israël et de l'appel à sa destruction » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la résurgence inédite et croissante de l'antisémitisme en France, le présent amendement vise à inscrire au rang des contenus haineux tout appel à la négation de l'existence de l'État d'Israël, forme réinventée de l'antisémitisme, visant à refuser aux juifs la qualité de peuple.